

L'Echo des Mesneux

2^{ème} semestre 1914

n°1

Scène de vie au village, fin juillet 1914

Fin d'une chaude journée d'été ; le soleil descend vers les Champs Clairon. Marius revient de chez le bourrelier. Depuis quelques semaines, son esprit se met à vagabonder de plus en plus souvent. La lecture du *Courrier de la Champagne* sur la situation internationale en est sûrement la cause (le fils de Baptiste, son ami le meunier, leur rapporte le journal de la ville de temps en temps).

En effet, en quelques semaines les événements qui viennent de se dérouler alimentent les inquiétudes des Français : le 28 juin dernier, l'archiduc François-Ferdinand, héritier de la double monarchie d'Autriche-Hongrie, a été assassiné à Sarajevo par des nationalistes serbes. Le 28 juillet, l'Autriche déclare la guerre à la Serbie. A Paris, l'assassinat le 31 juillet, de Jean Jaurès, viscéralement pacifiste, par un nationaliste rémois (fils du greffier en chef du tribunal civil de Reims !!!), n'est pas fait pour calmer les angoisses. Heureusement, l'information ne parviendra à Reims que le 4 août et un peu plus tard aux Mesneux. Les Etats engagés dans un jeu d'alliances s'orientent vers ce que presque tout le monde redoute : la guerre !!

Marius rentre Bayard à l'écurie. Pensif, il passe devant la grange où est rangée sa charrette : la récolte a été plutôt moyenne cette année. A ce moment, comme pour l'approuver, son cheval hoche la tête. « Bon cheval ! » Mais Marius est saisi d'un pressentiment : « J'espère que... »

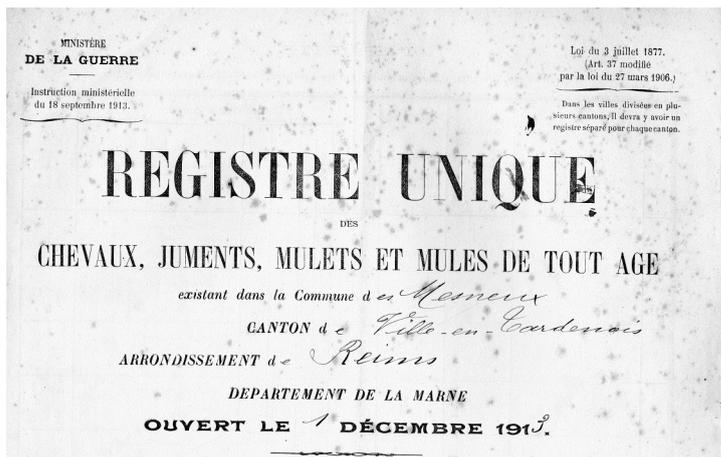


Il a déclaré Bayard à la mairie cet hiver ; et sa charrette aussi. Bien obligé ! « Instruction ministérielle du 18 septembre 1913 » lui avait dit Emile, le maire. Des pensées irrationnelles se bousculent dans sa tête : quelle idée d'appeler mon cheval comme ça ; s'il y a la guerre, ils vont me le réquisitionner...

Mais progressivement, Marius redevient lucide : les fonctionnaires du ministère de la Guerre ne se rendent pas compte ; je n'ai que celui-là ! Comment je vais travailler ? Je ne vais quand même pas aller me faire embaucher à la filature ; c'est au village, d'accord, mais la laine, très peu pour moi ! A la briqueterie d'Ormes, à la rigueur ; ou même à la sablière. D'autant que la vigne, c'est terminé ! La maladie a été la plus forte ; c'est l'oïdium, d'après M. Dru, l'instituteur. Mais ça arrange bien les grandes maisons de champagne ça ! Elles ont le monopole maintenant.

Pourtant, j'aurais bien aimé pouvoir me payer le courant électrique. Henri m'a dit qu'on allait l'avoir au village ; il est adjoint, il doit savoir ! Je me souviens, c'est déjà lui qui m'avait prévenu quand on a eu le bureau téléphonique, il y a bien cinq ans maintenant.

Déprimé, Marius rentre chez lui. Il essaye de se rassurer comme il peut : heureusement que j'ai passé l'âge de partir. De toute façon, on n'a pas eu l'ordre de mobilisation ; et puis, comme on dit, la mobilisation n'est pas la guerre...

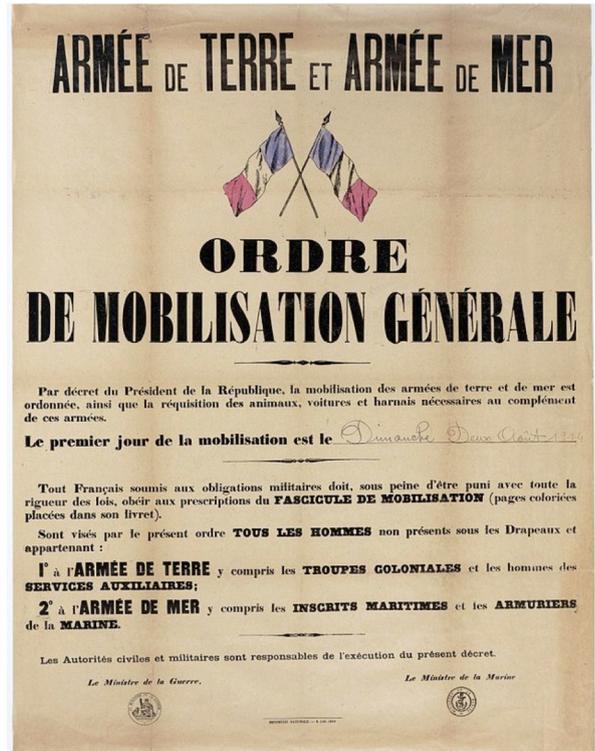


Samedi 1^{er} août 1914, une journée mémorable

Emile Brûlé, le maire de la commune, examine ces derniers temps le courrier officiel avec une certaine angoisse, mais le télégramme qu'il reçoit le 1^{er} août vers 16 h confirme son inquiétude : l'ordre de mobilisation générale décréte le 31 juillet par le président de la République Raymond Poincaré est proclamé. Le premier jour de la mobilisation est fixé au dimanche 2 août.

Conformément aux instructions qu'il reçoit des gendarmes, Emile Brûlé inscrit sur les affiches cette date fatidique de mobilisation, les placarde sur la mairie et enfin fait sonner le tocsin.

A partir de cette date, les réservistes habitant Les Mesneux doivent se rendre le jour et à l'endroit prévus inscrits sur leurs livrets militaires.



Dimanche 2 août 1914 : un conseil municipal ordinaire

Le lendemain de cette journée riche en émotions, les conseillers, au grand complet, s'efforcent de traiter sereinement les dossiers en cours ; car la vie continue.

Mais tout le monde n'a qu'une pensée en tête : l'ordre de mobilisation, qui vient de parvenir à la mairie.

M. le Maire expose au Conseil qu'en raison de la situation actuelle il est de toute urgence pour la Commune de Mesneux de venir en aide aux familles nécessiteuses et dont les Chefs sont actuellement à l'Armée à cet effet l'Assemblée décide d'allouer à 4.4.

Pour couvrir la dépense occasionnée par cette mesure humanitaire, l'Assemblée est d'avis d'ouvrir un crédit de 550 francs qui serait prélevé par virement de crédit sur l'art 26 des Chap. add. « Canalisation des Eaux » prévoyant que la somme de 1000 inscrite à cet art. ne sera pas utilisée en 1914.

Outre l'organisation d'une subdivision temporaire de sapeurs-pompiers, on met en place « une garde civique, en vertu de la loi, pour protéger nos habitations et défendre nos récoltes contre les malandrins et les gens de mauvaises mœurs qui pourraient nous envahir pendant la mobilisation ».

Et on dresse la liste des « familles nécessiteuses et dont les chefs sont actuellement à l'armée » pour les aider en leur allouant des rations quotidiennes de pain et des rations hebdomadaires de viande.

Les textes des délibérations respectent malgré tout le formalisme habituel.

Lundi 3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France

Les armées allemandes et françaises finissent de concentrer leurs troupes de manière à appliquer leurs plans respectifs :

- plan XVII français qui prévoit d'attaquer les troupes allemandes entre les Vosges et les Ardennes,
- plan Schlieffen allemand qui imagine encercler les troupes françaises en passant par la Belgique.

Début août, l'Allemagne pénètre en Belgique, puis les premières confrontations avec l'armée française se soldent par d'importantes pertes françaises entraînant la retraite non loin de Paris. La progression des armées allemandes se poursuit.



Vendredi 4 septembre : le courage d'Emile Brûlé

Alors qu'une division de la III^{ème} armée saxonne du général von Hausen fait son entrée dans Reims et prend en otage le docteur Langlet, maire de la ville, une batterie de la garde prussienne de la II^{ème} armée du général von Bülow, qui avait contourné Reims pendant la nuit, prend position sur le territoire du village des Mesneux, à la sablière. Elle est dirigée par le colonel von Roeder, qui a bien l'intention de faire procéder au tir d'intimidation prévu en direction de Reims.

Emilé Brûlé a été maire des Mesneux à plusieurs reprises : de 1888 à 1901 puis de 1904 à 1920. Il est le détenteur du record de « longévité » à cette fonction dans notre commune.



Il fit construire un bâtiment appelé « Le château » qui fut rasé en 1989-1990 pour faire place au lotissement du « clos du château »..

On imagine les états d'âme d'Emile Brûlé, maire de la commune...

Mais le sens du devoir l'emporte !

Et c'est probablement ceint de son écharpe tricolore, et accompagné par un ou deux conseillers, pas très rassurés, qu'il se présente devant le colonel et tente de parlementer :

« Reims est devenu une ville ouverte ; par suite du départ des troupes françaises, la ville ne se défendra pas » dit Emile Brûlé. Von Roeder réplique : « Monsieur le maire, j'ai reçu des ordres supérieurs : c'est un bombardement d'intimidation, je fais tirer 80 obus ». Aussitôt ses batteries se mettent en position face à la cathédrale et commencent à tirer. En fait, 180 obus ont été tirés en 45 minutes, faisant 50 morts et 150 blessés. La cathédrale, la basilique Saint Remi, l'église Saint André, le théâtre, le nouveau musée rue Chanzy et les bureaux de *l'Eclaireur de l'Est* subissent leurs premiers outrages.

6 au 12 septembre 1914 : la bataille de la Marne

Au début de septembre, le général Joffre décide de lancer une contre-offensive avec l'aide des alliés britanniques. Pour cela, il fait parvenir très rapidement plus de cent mille soldats en renfort sur les bords de la Marne. Certains arrivent en train, d'autres en camion. Six mille d'entre eux viennent même de Paris en taxi. Un repli général est ordonné par un des officiers du chef d'état-major allemand Moltke. Les Allemands font retraite et le front est stabilisé.

Les réquisitions militaires françaises

Dès le début du mois de septembre, les ordres de réquisitions militaires faites à titre définitif touchent la commune. Ce que craignait Marius est arrivé, puisque son cheval ainsi que ceux de ses collègues ont été récupérés par les troupes françaises. Bien sûr ces chevaux sont achetés par l'armée, mais le remboursement n'arrivera qu'un an après. En attendant, il faut assurer le quotidien, avec les faibles moyens disponibles.

Les réquisitions ne concernent pas uniquement les chevaux, puisqu'il faut assurer également la fourniture de vivres (essentiellement des pommes de terre), le bois pour le chauffage, le fourrage pour les bestiaux.

La mairie est astreinte à dresser un état récapitulatif de toutes ces réquisitions qu'elle fait parvenir à la sous-

Bibliographie :

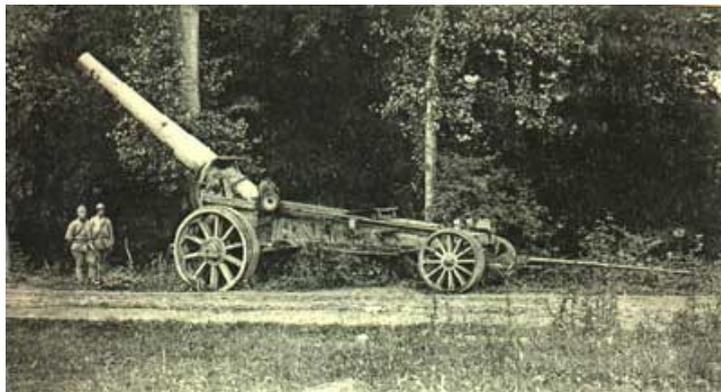
Commission culturelle municipale, Mairie des Mesneux : Les Mesneux : Mémoires du 20^{ème} siècle, mars 2000

HESS Paul, La vie à Reims pendant la guerre 1914-1918 : notes et impressions d'un bombardé, Editions Anthropos, 1998

PAUL Hervé : le Docteur Jean-Baptiste LANGLET, Presses universitaires de Sainte-Gemme, Collection « Figures », 2014

Autres sources :

Archives municipales de Les Mesneux



Canon de 150 mm allemand (Site : thetunnel.free.fr/verdun/armes.html)

intendance de la 6^{ème} région militaire basée à Châlons sur Marne. A noter que, déjà à cette époque, l'administration était tatillonne puisque de nombreux échanges de courriers entre ce service et Emile Brûlé témoignent que tout était scrupuleusement vérifié.

Les cantonnements

Après la bataille de la Marne, le 1^{er} bataillon du 66^{ème} de ligne, commandé par le capitaine Paillé, cantonne dans la commune du 29 septembre au 1^{er} octobre 14.

La description de notre village faite par cette troupe est la suivante : « Les Mesneux, petit village misérable construit en craie et en terre battue ». Durant le mois de septembre, le train de combat du 1^{er} corps et la section sanitaire du dit corps ont également cantonné aux Mesneux. A noter que chaque jour de cantonnement faisait l'objet d'un paiement par la sous-intendance de Châlons sur Marne.